**COMMUNE DE BRUGELETTE ARRONDISSEMENT D’ATH PROVINCE DE HAINAUT**

Extrait du registre aux délibérations du ***Conseil communal***, il a été extrait ce qui suit :

**Séance du 9 novembre 2023**

**PROJET DE DELIBERATION**

Présents :      M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président

M. STREBELLE, Mme SCULIER, Mme HUBEAU, Echevin,

M. PATERNOTTE, Mme LIEGEOIS, Mme RENARD, M. NIEZEN, Mmes BROHEE, FACQ et GALLEMAERS, M. RASSART, M. THYS, Conseillers.

M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,

Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusé : /

# OBJET : Mise à disposition gratuite - Les Écuries du Parc - Croix rouge de Belgique - Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu la délibération du Conseil communal réuni en séance le 28 novembre 2019 approuvant les montants des locations des salles communales ;

Vu la délibération du Conseil communal réuni en séance le 28 novembre 2019 approuvant les règlements d'occupation des salles communales ;

Vu la délibération du Collège communal du 25 octobre 2023 accordant la gratuité selon ce qui suit ;

Vu la demande de la Croix rouge de Belgique représentée par Mme Anne Marie VANBELLINGHEN, référente pour l'entité du Hainaut ;

Attendu que cette dernière souhaite, pour 3 collectes de sang en 2024, pouvoir disposer de la salle communale dénommée « Les Écuries du Parc » sise Chemin du Cadet à 7940 Brugelette aux dates suivantes : les mardis 2 janvier - 9 avril - 9 juillet 2024 de 16h00 à 19h00 ;

Vu la nature caritative et l'utilité indéniable de ces actions ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention ;

Article 1er :  De ratifier la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle "Les Écuries du Parc" à la Croix rouge de Belgique représentée par Mme Anne Marie VANBELLINGHEN, référente pour l'entité du Hainaut, les mardis 2 janvier - 9 avril - 9 juillet 2024 de 16h00 à 19h00 pour leurs collectes de sang.

Article 2 : De solliciter le montant de 150 euros pour la caution.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Mr Saverio CIAVARELLA, Receveur régional.

En séance à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice Générale, Le Président,

Karolina KOWALSKA (s) André DESMARLIERES

Pour expédition conforme,

La Directrice Générale, Le Bourgmestre,

## Karolina KOWALSKA André DESMARLIERES